



LES ÉCHOS

Bulletin d'informations municipales n°28

EMPLOI

Un poste d'adjoint d'animation à l'accueil du périscolaire de **2h/j** est à pourvoir à la rentrée prochaine. Si vous êtes titulaire d'un CAP petite enfance et/ou BAFa et que vous êtes intéressé/e par cette offre, merci de contacter la mairie.

Le travail consistera à seconder Fatima Abbad : vous réceptionnerez les repas le matin de 7h45 à 8h15 et vous participerez à la surveillance de la pause méridienne de 11h30 à 13h00.

SITE INTERNET



Après des années de disparition, le site internet du village devrait reprendre vie au cours de l'été. Une version « light » qui s'enrichira avec le temps. Toutes les suggestions seront les bienvenues (pour les soumettre, déposez vos idées dans la boîte aux lettres de la mairie qui sert de boîte à idées ou envoyez un mail à l'une des adresses situées en bas à droite de cette page).

JOURS DE PERMANENCE DE LA MAIRIE

Le Maire et le personnel municipal ont le plaisir d'accueillir le public :

- ♦ Le **lundi** et le **vendredi** de 15h30 à 18h00 et les mardis matins sur rdv uniquement.
- ♦ **La mairie sera fermée du 10 au 25 juillet et du 12 au 19 août inclus.**

N° de tél. de la mairie : 03 87 79 25 14

mail : mairie.ottonville@wanadoo.fr

AU SOMMAIRE

- **Le Mot du Maire**
- **À la Une** : L'Auberge du Coq
- **Résumés des conseils municipaux**
- **Vie locale à Ottonville-Ricrange** : coupe de la végétation sur la D154F ; baptême de la petite vieille dame ; une nouvelle fourgonnette ; la cascade en piteux état ; début des travaux au lotissement de Ricrange ; élections 2021 ; Rosalie au périscolaire ; réparations dans le clocher de l'église ; sortie scolaire du 1^{er} juillet ; départ de Pamela Bialek ; départ de Joëlle Weber ; anniversaire du doyen, M. Pignon
- **Les Associations et Mot de l'école communale** : informations rentrée scolaire 2021
- **Informations** : recensement citoyen ; carte nationale d'identité ; enquête vélo CCHPB ; repas des anciens ; travaux de bricolage ; une rose, un espoir ; Sydème et compactage des bouteilles ; identification des chats ; déjections canines ; horaires déchetterie ; vaccination au centre de Boulay ; port du casque ; gestes qui sauvent et recensement ; nouveaux tarifs du périscolaire ; les jardins D-terre ; travaux et déclaration préalable, les structures d'accueil dans la CCHPB
- **Articles** : le 14 juillet ; les cloches de l'église Saint-Paul ; renaturation du ruisseau ; zone humide du Moulin.
- **Jeux**

Pour prendre contact avec «Les Échos» merci d'adresser vos messages à :
carine.mairie.ottonville.57@gmail.com ou à
simon.gerard57@sfr.fr

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

À l'heure où j'écris ces mots, les règles sanitaires en vigueur depuis des mois se sont assouplies pour le plus grand bonheur de tous. J'espère de tout cœur que notre commune saura retrouver un certain dynamisme et que les activités qui égayaient il y a deux ans encore la vie des habitants vont reprendre. Associations, sachez que la mairie sera là pour vous soutenir.

Les lieux de loisirs et de nombreuses activités ont rouvert sans restriction mais notre Président de la République vient d'annoncer l'obligation du pass sanitaire dès le 21 juillet dans les lieux de loisirs et de culture (rassemblant plus de 50 personnes) pour tous à partir de 12 ans. Début août, ce pass sera étendu aux cafés, restaurants, centres commerciaux, trains, avions... Je ne peux donc que vous inciter à vous faire vacciner pour continuer votre vie de la meilleure façon possible. Le choix n'est plus vraiment donné et les tergiversations ne sont plus d'actualité.

Vous savez toutes et tous que divers centres de la région (Boulay, Bouzonville ou Courcelles-Chaussy) se sont mobilisés pour permettre à la population d'accéder à ce véritable espoir.

La croyance en un avenir proche serein me pousse à vous parler des projets et rendez-vous qui vont se dérouler courant 2021. Des projets importants qui vont changer et améliorer la vie des habitants.

Tout d'abord, le chemin de vie : ce projet voté en Conseil Municipal en décembre 2017 va -enfin- prendre vie ! La commune est désormais propriétaire de tous les terrains qui seront traversés par ce cordon ombilical qui reliera Ottonville et Ricrange. Savoir les joggeurs, marcheurs réguliers et les promeneurs occasionnels en réelle sécurité me soulage profondément. Les travaux devraient débuter à l'automne si tout va bien.

Un autre projet va voir le jour au cours de cet été : les permis de construire pour la surélévation de la chaufferie et pour l'extension de l'atelier communal ayant été validés en juin, nous allons entamer les travaux de la chaufferie dès juillet.

L'autre projet crucial pour notre commune concerne le lotissement « Les Épis d'Or » à Ricrange. Sept des dix parcelles ont été vendues en moins de cinq mois. En juin, les travaux ont pu débuter et si tout se déroule selon le planning prévu, les premières constructions devraient commencer avant l'automne. Enfin, il me tient vraiment à cœur d'évoquer le repas

des anciens. Annulé l'an passé, il devrait avoir lieu le dimanche 3 octobre prochain. J'emploie le conditionnel car la situation sanitaire particulière que nous subissons depuis une année et demie peut réduire à néant cet espoir. J'attire votre attention sur le fait que l'équipe municipale a fait le choix de ne convier désormais que les personnes de 65 ans et plus. Pourquoi cette décision ? Au cours des années passées, nous nous sommes rendus compte que très peu de « jeunes soixantaines » participaient à cette réunion et voilà pourquoi nous avons opéré ce choix délicat. Toutefois, celles et ceux qui ont déjà participé à ce repas seront bien évidemment toujours conviés.

J'aimerais maintenant évoquer des sujets un peu moins « plaisants ». Le 1^{er} juin, Joëlle Weber qui a œuvré à mes côtés et au service de la commune pendant plus de 25 ans a pris sa retraite. Une page se tourne... C'est avec émotion que je lui souhaite la meilleure retraite possible. Pamela Bialek, professeure des écoles, a elle-aussi quitté notre commune après six années. Bonne continuation à elle !

Pour finir cette communication, je voudrais rappeler à tous les habitants que la menace Covid est toujours présente. On entend parler de plus en plus du variant « delta » et le 12 juillet dernier l'élocution d'Emmanuel Macron a imposé de nouveaux contrôles. Prenez garde à vous et restez prudents ! À tous, je souhaite cependant une très belle parenthèse estivale.

Votre maire, Gérard SIMON

À VENIR : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À RICRANGE

Les travaux se poursuivent à Ricrange ! Après ceux liés à la création du lotissement, de nouveaux travaux vont être entrepris début août : les eaux pluviales de la route de Boulay seront ainsi raccordées sur la nouvelle conduite enfouie lors de la construction du lotissement.

Et ce n'est pas fini : après le 15 août, des travaux auront lieu sur la partie basse du village dans la rue des Vergers et dans la rue Sainte-Marie. Le but de ces travaux sera de créer un nouveau réseau d'assainissement avec séparation des eaux usées et eaux pluviales. De nouveaux branchements seront installés pour récupérer les eaux usées afin de les diriger directement vers la station d'épuration.

ARTISANS ET PRODUCTEURS LOCAUX

SI VOUS DÉSIREZ FAIRE PUBLIER UN ARTICLE DANS LE PROCHAIN BULLETIN COMMUNAL MERCI DE NOUS CONTACTER EN MENTIONNANT VOS NOMS, ACTIVITÉS ET

N° DE TÉLÉPHONE. MERCI

À LA UNE : L'AUBERGE DU COQ

Notre petit village de 475 habitants a la grande fierté d'accueillir en son sein deux établissements de restauration. Ce n'est pas rien !

Voilà **25 ans** que **Marie-Hélène et Gérard Galloy** ont racheté le bâtiment situé au 37 route de Boulay à Ricrange. Cette année, le couple fête donc les 25 ans de leur établissement « L'Auberge du Coq ».

Un peu d'histoire

Après 11 années passées entre les mains de Monsieur et Madame Goujon, le couple Galloy rachète en 1996 l'auberge ouverte sans discontinuité depuis 36 ans. Elle se nomme alors « La Flamengrie ». Dès leur arrivée, ils apportent une touche de fraîcheur à l'établissement qu'ils nomment « L'Auberge du Coq ». Marie-Hélène explique que ce nom s'est imposé de lui-même : « Le bâtiment se situe hors du village sur la départementale D954, un lieu de grand passage, donc le terme *d'auberge* lui sied à ravir ; la mention du *coq* fait référence quant à elle à notre spécialité qui est le coq au vin. Mais c'est aussi un joli clin d'œil au fait que nous sommes situés en pleine campagne et que le coq est le roi de la basse-cour ! Et n'oublions pas qu'en 1996, se tenait la 10^è édition du Championnat d'Europe et que la France, arrivée en demi-finale, triomphait sur nos écrans avec son maillot bleu et le coq gaulois ! ».

Une cuisine traditionnelle et un plat phare

Gérald, derrière ses fourneaux, œuvre en tant que chef tandis que son épouse Marie-Hélène accueille et sert les clients dans une bonne ambiance familiale et décontractée. Leur spécialité ? Le Coq au vin ! Mais aussi des plats traditionnels comme les bouchées à la reine, la blanquette de veau, le tournedos marchand de vin, des assiettes de cochonnailles...



Les confinements mis à profit

La fermeture forcée des lieux de restauration au printemps 2020 a été mise à profit par le couple qui a rénové en quasi-totalité l'appartement et les cuisines. Le deuxième confinement, bien plus long, a été l'occasion de rénover les espaces clients (l'entrée, les toilettes...). L'établissement a donc fait peau neuve et est prêt, depuis la réouverture du 9 juin, à accueillir sa clientèle fidèle et de nouveaux venus dans sa grande salle de 70 couverts, sa petite salle de 20 couverts et sur sa terrasse nouvellement installée !

Flamms et Pizzas à emporter

Les vendredis et les samedis soir, la vente à emporter de flamms/pizzas a remporté un joli succès. Gérard et Marie-Hélène tiennent à remercier chaleureusement les habitants du village et les locaux qui les ont soutenus moralement mais aussi physiquement par leur présence régulière tout au long de ces périodes difficiles. Cette activité de vente à emporter sera désormais maintenue pour le plaisir de tous !



RÉSUMÉ DES CONSEILS MUNICIPAUX DES MOIS DE MAI ET JUIN 2021

Conseil du 10 mai 2021

Point 1 : Demande de subventions chaudière/local de stockage

Un projet de remplacement de la chaudière au fioul alimentant l'école et la mairie est en cours d'étude. Ce remplacement aurait pour but de réduire l'empreinte carbone de la commune en remplaçant la chaudière âgée de 20 ans et alimentée par une énergie fossile (fioul) et de réduire les dépenses liées à l'achat du combustible puisque le bois transformé en plaquettes serait issu de la forêt communale. Le total des dépenses d'investissement (achat et installation de la chaudière, extension de l'atelier communal pour le stockage, surélévation de la chaufferie pour y installer un système de remplissage avec trémie...) serait de 89 111,47€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a sollicité une aide auprès de la Région Grand Est et de l'ADEME pour un montant de 40 100.16€ (soit 45% du montant HT) ainsi qu'auprès de l'Etat au titre du DSIL pour un montant de 31 189.01€ (soit 35% du montant HT).

Point 2 : Délibération pour la transmission des actes

Le Conseil à l'unanimité a décidé de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture et donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services BL Echanges Sécurisés proposés par la société Berger Levrault.

Point 3 : Baux ruraux

Monsieur Repplinger ayant pris sa retraite et le GAEC Repplinger étant dissolu, tous les terrains (à l'exception de la section 8 parcelle 80 où un projet photovoltaïque est à l'étude) cités ci-après ont été remis en location après vote à l'unanimité du Conseil. Les parcelles concernées sont :

- Section 2 parcelle 26 pour 1,20 Ha
- Section 3 parcelle 43 pour 0,3698 Ha
- Section 3 parcelle 52 pour 1,24 Ha
- Section 4 parcelle 59 pour 1,6332 Ha
- Section 4 parcelle 134 pour 0,7474 Ha
- Section 6 parcelle 130 pour 1,20 Ha
- Section 12 parcelle 69 pour 0,1161 Ha
- Section 8 parcelle 80 pour 2,0865 Ha

Les candidatures pour les baux ont été possibles jusqu'au 13/06. L'ouverture des plis sera effectuée le 14/06 par une commission composée des Messieurs BECKERICH Jacky, DEMMER Gérard et HESTROFFER Jérémie.

Point 4 : Cadeau de départ

Madame Joëlle WEBER, secrétaire de Mairie d'Ottonville depuis plus de 25 ans a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juin 2021. Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une demande de médaille d'honneur communale a été déposée pour ses 25 années de carrière au service de la municipalité. Le Conseil Municipal DECIDE d'offrir à Madame WEBER un cadeau de départ sous forme de chèques cadeaux, bon d'achats ou box...et AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches correspondantes.

Point 5 : Demande de subvention de L'AFPR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'aide financière de l'Association Française des Premiers Répondants.

Le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer une subvention de 150€ à l'AFPR.

Point 6 : Divers

- Le Maire informe le Conseil Municipal que la camionnette de l'ouvrier communal est opérationnelle et souhaite faire poser l'écusson de la commune sur les portières. Un devis est en cours.
- Les élections départementales et régionales ayant lieu les 20 et 27 juin prochain, la commune est à la recherche d'un grand nombre d'assesseurs pour tenir les bureaux de vote. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que toute personne tenant le bureau de vote et n'ayant pas encore été vaccinée, aura la possibilité d'être prioritaire pour la vaccination.

Conseil du 29 juin

Point 1 : Baux ruraux : attribution des parcelles

Après réunion de la commission le 14 juin dernier, le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer les 8 parcelles conformément à la proposition de la commission : le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer les baux à ferme correspondants au prix de 107,28€ l'Ha pour 2020, indexé chaque année sur l'indice de fermage.

Point 2 : Projet photovoltaïque à Heilborn : choix du porteur de projet et promesse de bail

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions et projets et délibéré, DECIDE à l'unanimité de donner à bail au moyen d'une promesse de bail dans un premier temps, une surface de 30 865m² concernant la parcelle cadastrée, section 8 parcelle n° 80 située à Ottonville ; d'autoriser Monsieur le Maire, à signer une promesse de bail et tout autre document avec la société EPV55, SAS, ZA, Le Bosquet, Rue de la Lisière, 67580 Mertzwiller ; d'accepter la proposition financière de « EPV55 ».

Point 3 : Contrat de mise à disposition de personnel ALLO ACTIF

Pour remplacer l'adjointe d'animation en arrêt maladie, il s'est éverté nécessaire de pourvoir à son remplacement. Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout contrat avec l'association Allo Actif de Creutzwald en cas d'indisponibilités du personnel titulaire ou non titulaire. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter une personne supplémentaire pour seconder l'Adjointe d'Animation le matin pour l'accueil des enfants et entre midi pour les repas à partir de la rentrée prochaine. Le Conseil Municipal DECIDE de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 8h/semaine à compter de la rentrée de septembre 2021.

Point 4 : Tarifs périscolaire

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de garde périscolaire. Après délibération, le Conseil définit les différents tarifs comme suit - entre 1h de garde jusqu'à la 9^{ème} heure le tarif passerait de 2€50 par enfant à 3€ par enfant, - entre 10 et 20 heures facturées le tarif horaire passerait de 1,90€ à 2,40€, - à partir de la 21^{ème} heure facturée le tarif passerait de 1,25€ à 1,75€

Point 5 : Tarifs Salle des Fêtes

Il a été décidé de renvoyer cet ordre à une réunion ultérieure.

Point 6 : Installation d'un nouveau poteau d'incendie

Les permis de construire pour l'extension de l'atelier et l'agrandissement de la chaufferie ont été accordés sous réserve de faire installer un point de lutte incendie à moins de 150m de l'atelier. Vus les devis présentés, le Conseil DECIDE à l'unanimité de procéder à l'installation d'un poteau à incendie au croisement de la rue de Lorraine et de la rue de l'église et AUTORISE le Maire à signer le devis de 4834.34€ proposé par la Société des Eaux de l'Est. Il a été aussi demandée une subvention au titre de DETR (50% du montant HT soit 417.17€).

Point 7 : Divers

Le repas des aînés aura lieu le 3 Octobre 2021 pour les personnes à partir de 65 ans (sauf les personnes qui étaient déjà invitées les années précédentes).

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal des volontaires pour commencer les travaux de rehausse de la chaufferie cet été.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la nouvelle présidente du Conseil de Fabrique, Madame Martine BECKER, a sollicité, par courrier, l'inscription à l'ordre du jour d'un prochain conseil, la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du presbytère.

Monsieur Martin MULLER demande quand sera prévu un feu tricolore devant chez lui. Monsieur le Maire lui demande de patienter jusqu'à la fin des constructions du lotissement « Les épis d'OR » de Ricrange.

VIE LOCALE À OTTONVILLE RICRANGE

COUPE DE LA VÉGÉTATION SUR LA D154F

Le 8 avril ont eu lieu des travaux d'entretien sur la départementale D154F qui relie la commune à la départementale D954.

Certains arbustes et buissons avaient pris trop d'ampleur et leurs branchages qui débordaient sur la route pouvaient gêner les automobilistes - notamment les camionnettes et poids lourds .

La route est maintenant sécurisée et praticable.



ELLE A ÉTÉ BAPTISÉE !



La gentille petite vieille dame a enfin été dotée d'un prénom. Les enfants de l'école se sont concertés et après un duel entre « Rosalie » et « Mariette », c'est finalement le prénom **Rosalie** qui a été choisi ! Excellent choix. Bravo aux enfants.

UNE NOUVELLE FOURGONNETTE

Après délibération lors du Conseil municipal, il avait été convenu de doter la commune d'un nouvel utilitaire susceptible de faciliter le travail de notre ouvrier. En effet, il était devenu nécessaire d'équiper notre village d'un véhicule assez spacieux pour y transporter outils et matériels. Jusqu'alors c'était souvent en tracteur que ces déplacements entre Ottonville et Ricrange étaient faits.

Un boxer Peugeot a été acquis en mai dernier. Des écussons à l'effigie de l'emblème communal ont été réalisés par la société ImprimCom'Est de Boulay-Moselle. Ils ont été installés le jeudi 8 juillet.

Quelle allure !



LA « CASCADE » EN PITEUX ÉTAT...

Ce « havre de paix » a bien triste allure depuis quelques jours. Des pneus y ont été jetés sans ménagement par certaines personnes malintentionnées. Cet irrespect pour ce lieu où petits et grands aiment se rafraîchir et passer quelques moments de quiétude ne peut être toléré !

Il va falloir désormais procéder à l'évacuation de ces pneus ... Les responsables vont-ils se manifester pour réparer leur bêtise ?

Les paris sont ouverts...



Des pneus de différentes tailles ont été jetés dans la cascade

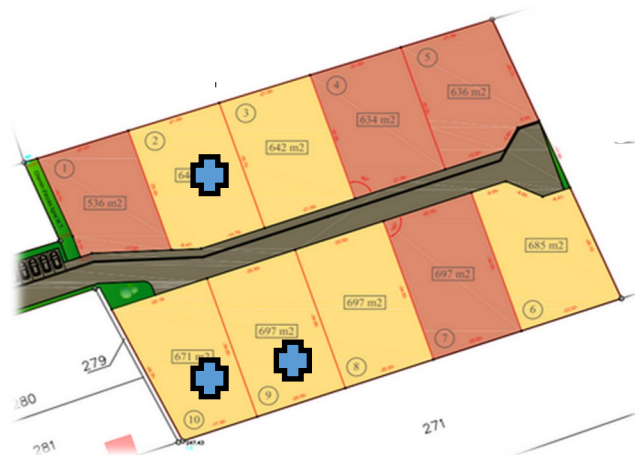
LES TRAVAUX ONT DEBUTÉ !

Le lotissement « Les Epis d'Or » situé à Ricrange prend vie. Sur les dix parcelles sept ont trouvé preneur et les travaux ont pu commencer. Les premiers coups de pelleuse ont été donnés première semaine de juin : les réseaux recueillant les eaux usées et les eaux pluviales ont été enfouis.

Le 7 juillet les réseaux secs (téléphonie et EDF) ont été posés et à partir du 12-13 juillet a eu lieu le déroulage des lignes électriques souterraines. Les premières constructions devraient débuter à l'automne si tout va bien.



À l'heure où nous imprimons, il reste trois parcelles à pourvoir (parcelles 2, 9 et 10 marquées d'une croix bleue). Si vous êtes intéressés ou si vous connaissez de potentiels futurs acquéreurs, voilà les coordonnées du promoteur en charge du lotissement :



SARL Valéry
J-C GREMLING
06.85.71.41.97



Vous pouvez aussi contacter directement la mairie. Les coordonnées sont en première de couverture.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES & RÉGIONALES DES 20 et 27 JUIN

Pour le premier et second tours de ces élections, la mobilisation dans notre localité a été faible. Un peu plus de 33% des inscrits ont fait l'effort de se déplacer pour effectuer ce geste civique.

Sur les 350 inscrits, il y a eu 117 votants au premier tour et 118 la semaine suivante... Un taux d'abstention record qui est à l'image de celui de la France.

Pour les **départementales**, c'est le binôme d'union à droite formé par M. DASTILLUNG et Mme MAGRAS qui est sorti vainqueur au second tour avec 66 voix contre 43 voix pour le binôme M. DA ROS / Mme SCHNEIDER, unis sous la bannière du Rassemblement National.

Pour les **élections régionales**, la liste RN «Rassemblement pour l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine» menée par M. JACOBELLI arrive en tête avec 39 voix ; en deuxième place arrive la liste LR-UDI-DVD «Plus forts ensemble avec Jean Rottner» de M. ROTTNER avec 38 voix, puis Mme ROMANI avec 27 voix et sa liste UGE «Il est temps : pour l'écologie et la justice sociale en Grand-Est» et enfin Mme KLINKERT, tête de la liste DVC «La force de nos territoires» avec 8 voix.

La municipalité tient à remercier tous les assesseurs présents ces deux dimanches d'élections.

ROSALIE AU PÉRISCOLAIRE

Fatima Abbad étant en arrêt maladie du jeudi 17 juin au mercredi 30 juin, il a fallu trouver au plus vite un remplaçant, professionnel de la petite enfance, pour prendre en charge le périscolaire et assister Madame Newel chaque matin. Après prise de contact avec le Pôle Emploi, l'association Allo Actif et la CBHPB, c'est Rosalie Reinartz qui a répondu la première et qui a accepté cette mission d'une importance cruciale. Merci à elle d'avoir relevé le défi. Merci également à Nouhaila Abbad ainsi qu'aux adjointes pour leurs aides précieuses.

La commune et les parents d'élèves tiennent aussi à remercier le plus chaleureusement possible Fatima pour son implication permanente et sans failles auprès des enfants tout au long de cette année scolaire. Tout le monde lui souhaite un bon retour ! Qu'elle prenne bien soin d'elle.



Accueil avant le début des cours : Rosalie avec les enfants les plus matinaux

INTERVENTION DANS LE CLOCHER DE L'ÉGLISE



L'entreprise HEURELEC, entreprise installée à Tournes dans les Ardennes, est venue mercredi 30 juin procéder à la maintenance annuelle des cloches de l'église ainsi qu'à l'échange de deux moteurs défectueux installés sur la plus grosse et la plus petite des cloches. Les deux moteurs étaient en court-circuit ce qui explique le silence inhabituel des cloches depuis quelque temps déjà.

Les moteurs assez anciens ont été remplacés par des moteurs plus modernes

possédant un système d'inversion déjà intégré au dispositif (les anciens systèmes mécaniques d'inversion ont été supprimés). Ce système d'inversion permet d'inverser le sens de rotation du moteur et de provoquer le mouvement de balancements de la cloche. La chaîne de transmission de la grosse cloche a aussi été changée. L'intervention des deux campanistes* a duré plus de 6 heures, de 8h00 à 14h30. Désormais l'angélus sonnera à nouveau et les horloges indiqueront toutes

la bonne heure ! Le coût des travaux est de 492.60€ HT pour la maintenance et 2816.40€ TTC pour la réparation.



En haut : ancien système d'inversion mécanique. A droite : chaîne d'entraînement et nouveau moteur installés sur la cloche principale.



Pour en savoir plus sur les cloches, un article leur est consacré plus loin.

* Le campaniste est la personne qui installe et entretient les cloches. Ce terme vient du latin *campana* qui signifiait « clochette ».

SORTIE SCOLAIRE DU 1^{er} JUILLET

Le 1^{er} juillet, le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied en collaboration avec les professeures de l'école Gérard Losson ont organisé une journée de découverte aux abords de l'étang pédagogique d'Ottonville. Le temps n'était pas des plus agréables mais la sortie a été vécue intensément par les enfants ravis de patauger dans la mare. Chaussettes et pantalons ont été malmenés malgré l'utilisation des bottes !

C'est Madame Maud Colautti, animatrice Natura 2000, qui était en charge de l'animation. La veille, elle avait installé plusieurs pièges.

Les enfants de l'école étaient séparés en deux groupes. Les « grands » le matin et les « petits » l'après-midi. Le but était de faire découvrir la faune présente dans l'étang. Equipés d'épuisettes prêtées par le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied, les écoliers se sont pris au jeu et, pendant près d'une heure à chaque fois, ils ont inspecté les eaux à la recherche de crapauds, grenouilles, têtards, poissons, limnées et autres insectes aquatiques. La chasse fut bonne.



Un nid de 5 œufs de poule d'eau a même été découvert entre les roseaux. Les animaux capturés ont été ensuite précautionneusement installés dans des boîtes.

Ensuite, ils ont été rapportés en classe pour y être examinés et classifiés grâce à des pots-loupes (10 pots-loupes ont été généreusement offerts à l'école par l'APEOR).

Avant cela, une collation composée de gâteaux, de jus de pomme local et d'un bon cacao chaud a été généreusement offerte par l'APEOR et proposée dans l'atelier communal transformé pour l'occasion en salle de goûter.



Des chasseurs aguerris : Antoine et un têtard. Jules, Youness, Youssef et Elsa qui viennent de capturer une grenouille.



Merci à Magali Tutin et Elodie Schneider qui ont participé à la préparation et à l'encadrement du goûter.

Cette sortie proche de l'école a été une belle journée durant laquelle à maintes reprises des « C'est trop bien ! » ont été entendus. Quelle belle satisfaction pour les adultes organisateurs et encadrants.

Gageons que l'année prochaine, d'autres sorties auront à nouveau lieu et que cette joie vue dans les yeux des enfants se répètera.

DÉPART DE PAMELA BIALEK

Le mardi 6 juillet 2021 a été le dernier jour de présence de Pamela Bialek au sein de l'école communale. Une belle collaboration de six années a pris fin. Après la fin de la classe et des «au revoir» assez difficiles, une petite cérémonie en comité restreint (Monsieur le Maire, 2 adjoints, Madame Newel, et 3 représentantes de l'APEOR) a été organisée en l'honneur de Mme Bialek.

L'APEOR a tenu à la remercier pour son travail tout au long de ces années et lui a offert une composition florale et un panier garni. La commune a également eu à cœur de la remercier pour son dévouement et son travail auprès des CE2, CM1 et CM2. Après un discours chargé d'émotions, un bouquet de fleurs et bon cadeau lui ont été offerts. Ni les enfants ni les collègues ni le personnel qui ont pu côtoyer Pamela n'oublieront jamais sa gentillesse, son humour ou ... ses imitations ! Tout le personnel municipal lui souhaite le meilleur dans son nouvel établissement. Bonne continuation à elle.



ANNIVERSAIRE DE NOTRE DOYEN : ALFRED PIGNON FÊTE SES 92 ANS



Gérard Demmer, adjoint, et Gérard Simon, maire, ont eu le plaisir d'honorer le doyen du village, M. Alfred Pignon, assis aux côtés de son épouse Hélène. Photo prise par Carine Zannier.

Et une de plus !

C'est avec toujours autant de plaisir qu'une délégation municipale s'est rendue rue de la forêt chez Monsieur Alfred Pignon. Né le 13 juillet 1929, il a fêté cette année ses 92 ans ! Doté d'un sacré sens de l'humour, il a reçu la délégation avec de nombreuses blagues et jeux de mots. Sa bonne humeur a illuminé le rendez-vous. Doté d'une bonne mémoire sur l'histoire locale et surtout sur les chansons de sa jeunesse, il a chanté de sa si belle voix plusieurs chants allemands et français. Il s'est aussi remémoré quelques souvenirs et les a partagés avec Gérard Simon, Gérard Demmer et Carine Zannier. Il est notamment revenu sur son travail en tant que bûcheron et a confié une anecdote pleine de drôlerie : le soir de sa naissance, ses frères aînés, sonneurs de cloches, ont fait retentir les 4 cloches de l'église pour fêter

la naissance du douzième et dernier enfant de la famille ! Interloqués, les gens du village se sont questionnés et les frères ont simplement répondu : « Demain c'est la fête nationale et nous sonnons les cloches pour la célébrer ! » en évitant bien évidemment de mentionner la véritable raison de cette mise en volée des cloches ! On peut dire qu'Alfred est arrivé en 1929 avec les honneurs ! 92 ans plus tard, c'est avec un bouquet de fleurs et un panier garni de bouteilles offerts au nom de toute la municipalité que la délégation a voulu, elle aussi, honorer son cher doyen.

Nous lui souhaitons encore de nombreux anniversaires à fêter aux côtés de son épouse Hélène qui partage sa vie depuis presque 61 années !

JOYEUX ANNIVERSAIRE ALFRED !

DÉPART À LA RERAITE DE JOËLLE WEBER , SECRÉTAIRE DE MAIRIE



Gérard Demmer, Mireille Lenhard, Martin Muller, Fabienne Tutin, Joëlle Weber, Gérard Simon et Laetitia Jedar. Photo prise par Carine Zannier

Le lundi 12 juillet 2021, une petite réception a été organisée par la commune pour honorer **Madame Joëlle Weber**, secrétaire de mairie, partie à la retraite le 1^{er} juin 2021 après avoir œuvré pour la commune d'Ottonville-Ricrange pendant 26 années.

Arrivée en 1995, Joëlle avait alors remplacé Monsieur Alphonse Jager, instituteur de la commune et secrétaire de mairie. Elle a participé à son premier conseil municipal le 15 septembre 1995. De nombreux autres rendez-vous du même ordre ont ensuite jalonné sa carrière car elle a côtoyé et a été au service de trois édiles : Madame Paulette Weber jusqu'en

2001, Monsieur Gabriel Becker jusqu'en 2008 et enfin Monsieur Gérard Simon, le maire actuel.

M. Gérard Simon a d'abord remercié les personnes présentes puis il a entamé un discours rempli d'émotions. Il a tenu à mettre en avant celle avec qui il a tissé, au fil des années, des liens à la fois professionnels et amicaux : « Durant toute sa carrière elle a su mettre au service de tous nos concitoyens ses capacités organisationnelles et relationnelles » et de poursuivre : « Joëlle était une secrétaire d'un grand professionnalisme, une source de données permanente, une conseillère remarquable, et une femme avec un grand cœur ».

Son éloge s'est achevé sur les regrets des nombreux collègues et habitants qui devront continuer sans la bonne humeur et les traits d'esprit de Joëlle ...



Un bouquet de fleurs et un bon d'achat ont ensuite été offerts à Joëlle par le second adjoint, Monsieur Gérard Demmer, qui, au nom de toute l'équipe municipale, l'a chaleureusement remerciée pour son travail. Monsieur le Maire a ensuite invité les convives à partager un moment sympathique autour d'un petit buffet très apprécié !

De tout cœur, excellente retraite à Joëlle Weber !



La relève est d'ores et déjà bien assurée par Madame Laetitia Jedar qui a su trouver sa place au sein de l'équipe municipale depuis le mois de février dernier.



LES ASSOCIATIONS

Pas de communications particulières de la part des associations pour ce trimestre. Elles vous donnent rendez-vous à la rentrée de septembre.

LE MOT DE L'ÉCOLE COMMUNALE

CHERS PARENTS ET CHERS ÉLÈVES,

Voilà l'année scolaire 2020-2021 qui s'achève... Mesdames Sabine Newel et Pamela Bialek, professeures des écoles, souhaitent d'excellentes vacances d'été à tous leurs élèves et tiennent à les féliciter pour leur travail, leurs bons comportements et leurs sérieux dans l'application des gestes barrières tout au long de ces dix derniers mois.

Si Madame Sabine Newel sera encore présente à la rentrée prochaine, Madame Pamela Bialek voguera quant à elle vers d'autres horizons après six belles années passées à Ottonville. Elle tient à saluer chaleureusement tous ses élèves et leur souhaite le meilleur pour leur scolarité future.

C'est Madame Emeline Dailly qui prendra le relais et assurera la classe à la rentrée prochaine. Nous espérons que sa prise de fonction se fera dans les meilleures conditions possibles !



Pamela Bialek

Mesdames Bialek et Newel.

RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

UNE ÉCOLE QUI PERDURE ET UN PÉRISCOLAIRE QUI ATTIRE

La rentrée aura lieu le **jeudi 2 septembre**. La semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) reste de rigueur et les horaires seront les mêmes que les années passées: de **8h30 à 11h40** et de **13h10 à 16h00**. L'école Gérard Losson devrait accueillir en septembre 39 enfants. Un chiffre qui reste constant d'année en année et qui laisse espérer le maintien de l'école au sein de la commune pour plusieurs années encore. Quelle fierté et quelle joie pour nous tous !

Pour information, l'école d'Ottonville est composée de 2 classes : en « bas » la classe de Madame Newel, directrice, qui assure la prise en charge des GS, CP et CE1 ; en « haut » la classe de Madame Dailly qui enseignera dès septembre aux CE2, CM1 et CM2.

La commune a également le plaisir de proposer aux parents un **accueil périscolaire** où 16 enfants sont encadrés par Fatima Abbad. Les repas sont fournis par les familles. Les horaires sont les suivants :

- le matin avant la classe : de 7h30 à 8h15
- Pause méridienne : de 11h45 à 13h00
- Après la classe : de 16h00 à 18h30.



Dernier matin au périscolaire le 6/07

INFORMATIONS

RECENSEMENT CITOYEN

Tous les jeunes de nationalité française doivent se faire recenser en mairie dans les **trois mois qui suivent leurs 16 ans**. Le livret de famille et une carte d'identité seront demandés lors de cette démarche.

Une attestation de recensement sera ensuite remise. Cette attestation est obligatoire pour s'inscrire à un examen comme le baccalauréat.

Ce **recensement obligatoire** permettra d'être convoqué à la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Participer à la JDC est obligatoire pour s'inscrire à un examen ou au permis de conduire !

ENQUÊTE SUR LES DÉPLACEMENTS EN VÉLO



La CCHPB lance une enquête au sujet du futur projet d'élaboration de son schéma cyclable et la pratique du vélo sur son territoire. Si vous désirez répondre à cette enquête, merci de vous diriger vers le site de la Communauté de Communes à l'adresse : <https://www.paysboulageois.fr>

REPAS DES ANCIENS

En 2020, l'épidémie de Covid avait mené à l'annulation du repas des Anciens.

Cette année, la vaccination et la généralisation des mesures barrières nous laissent espérer le maintien de ce repas qui devrait avoir lieu le **dimanche 3 octobre 2021** à la salle des fêtes.

Désormais, **tous les habitants âgés de 65 ans (sauf ceux ayant déjà participé à l'événement)** seront chaleureusement conviés à venir partager ce moment de convivialité !

Dans le prochain bulletin communal, les modalités et le programme seront précisés. Prévoyez d'ores et déjà de bloquer cette date.

Venez nombreux !

CARTE D'IDENTITÉ

Depuis 2017, les demandes de carte nationale d'identité s'effectuent auprès des seules mairies équipées d'un **dispositif de recueil**.

Les mairies les plus proches possédant un D.R. sont celles de Boulay, Bouzonville, Creutzwald, Saint-Avold ou encore Forbach. Attention, si vous êtes libres d'aller faire une demande dans n'importe quelle mairie, vous serez aussi dans l'obligation d'y retirer votre nouvelle carte.

À noter qu'à partir du 2 août 2021, tous les demandeurs de nouvelle carte se verront délivrer une carte au format « carte de crédit ».

TRAVAUX DE BRICOLAGE

Faut-il encore le rappeler ? Les bruits engendrés par les travaux de bricolage et/ou jardinage avec engins de chantier, scie, perceuse, tondeuse, débroussailleuse ou tout autre engin ou outil à moteur électrique ou thermique **sont strictement réglementés** par un arrêté préfectoral qui fixe les horaires des travaux :

- **Du lundi au vendredi de 8h à 12 h et de 14h à 19 h**
- **Le samedi de 9h à 12 h et de 15h à 19 h**
- **Le dimanche de 10h à 12h**

Plusieurs plaintes sont arrivées récemment en mairie concernant des voisins faisant preuve d'un manque certain de savoir-vivre : passer la tondeuse le dimanche après-midi ou le dimanche soir de façon répétée. C'est intolérable car chacun a le droit au repos et au calme. Veillez donc à entreprendre ces travaux aux horaires adéquats.

Une amende de 68€ sera désormais adressée aux contrevenants récidivistes reconnus.

UNE ROSE, UN ESPOIR

Les motards passeront les 11 & 12 septembre pour collecter vos dons en faveur de la lutte contre le cancer. Votre soutien est indispensable pour eux. Merci !

SYDEME FAUT-IL COMPACTER LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE ?

La réponse est oui !

Il est préférable de compacter les bouteilles en plastique avant de les placer dans les sacs orange pour y gagner de la place et optimiser leur utilisation.

Cependant, il est conseillé d'aplatir les bouteilles dans le sens de la **longueur** de la bouteille et non de les « écraser ». Il est également recommandé de plier les cartonnettes et les briques alimentaires.



IDENTIFICATIONS DES CHATS

Saviez-vous que depuis le 1^{er} janvier 2021, votre chat né après le 1^{er} janvier 2012 doit être obligatoirement identifiable à l'aide d'un **tatouage** ou d'une **puce électronique** ? Ce geste vous en coûtera aux alentours de 50€ et vous épargnera bien des mésaventures : euthanasie après récupération de votre chat par la fourrière ou amende allant jusqu'à 750€ ! Cette obligation a pour objectif de lutter contre les abandons et de responsabiliser les maîtres qui peuvent parfois adopter un animal sur un coup de tête sans mesurer les responsabilités futures. Vous aimez votre chat ? Alors faites-le pucer !



STOP AUX CROTTES ! DÉJECTIONS CANINES



Se promener dans les rues de notre village doit rester un plaisir. Il n'y a rien de plus désagréable que de marcher les yeux rivés au sol pour éviter les déjections canines. Or, il semble que sur Ottonville-Ricrange du laisser-aller devienne monnaie courante ces derniers mois. Crottes sur des plates-bandes communales, des trottoirs ou même sur des propriétés privées ont été repérées (et pas sur les propriétés des maîtres !) Rappelons que les crottes de nos compagnons à quatre pattes sont **interdites** sur :

- la voie publique, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux pour enfants et ... sur les propriétés privées qui ne sont pas les vôtres !

Les maîtres sont donc priés de ramasser les besoins de leur(s) chien(s) afin de maintenir la salubrité des lieux faisant partie du domaine public communal et des propriétés privées sur lesquelles ils auraient -à tort- laissé leurs chiens déféquer.

C'est un petit geste du maître mais un grand pas pour le bien-vivre ensemble !

En cas de non-respect de cette interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe soit une amende de **35€**.

Enfin, nous rappelons que les chiens doivent par ailleurs toujours être tenus en laisse et qu'ils ne doivent pas être laissés libres de courir dans les rues du village. MERCI !

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin		10h / 12h	10h / 12h	10h / 12h	10h / 12h	9h30/ 12h00	10h/12H
Après-midi	14h/18h	14h/18h	14h/18h	14h/18h	14h/18h	14h/18h	

LES BARRIÈRES SE FERMERONT 10 MIN AVANT LA FERMETURE.

VACCINATION AU CENTRE DE BOULAY- MOSELLE

Suite aux annonces du Président de la République et aux très nombreuses prises de rdv, il ne sera plus possible de se rendre au centre de vaccination sans rendez-vous à partir du samedi **17 juillet 2021**.

NOUS RAPPELONS QUE LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE POUR LES CONDUCTEURS & LES PASSAGERS DES 2 ROUES ET DES QUADS. LE CASQUE PEUT SAUVER DES VIES... OR TROP DE TÊTES NON PROTÉGÉES SONT ENCORE APERÇUES DANS LES RUES DU VILLAGE. PROTEGEZ-VOUS !

PREMIERS SECOURS

Dans le dernier bulletin communal, un article mettait en avant l'application téléphonique des «Premiers Répondants». Or, tout le monde ne possède pas de smartphone ou de connexion internet pour se connecter à ce service qui permet l'arrivée rapide des secours et la mise en place des « gestes qui sauvent ». L'attention de la municipalité ayant été attirée sur ce point, nous proposons de dresser une liste des habitants d'Ottonville-Ricrange, titulaires du PSC1 ou PSC2, capables d'intervenir rapidement et acceptant de communiquer leurs coordonnées et d'être contactés en cas de besoin. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître en mairie ou d'envoyer un mail à l'adresse : carine.mairie.ottonville.57@gmail.com

PÉRISCOLAIRE : CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE & AUGMENTATION DES TARIFS

Dans un souci de proposer aux familles des services d'une qualité toujours plus grande, il a été décidé de procéder à l'embauche d'une deuxième personne au périscolaire. Cette personne, comme indiqué dans l'encart page 1, aura pour mission, 8h par semaine, de réceptionner les repas chaque matin et de seconder Fatima lors de la pause méridienne. Les montants du périscolaire étant fixes depuis 2018, il a été décidé d'en augmenter tous les tarifs de 50cts. La dégressivité sera toujours d'actualité tout comme la tarification « fratrie ». Les nouveaux tarifs seront les suivants :

Tarifification pour un enfant :

Pour une durée de 1h00 à 9h00 : 3€/h

Pour une durée de 10h00 à 20h00 : 2,40€/h

À partir de la 21^{ème} heure : 1,75€/h

Tarifification fratries :

Jusqu'à 10h00 : 2,40€/h

À partir de 11h00 : 1,75€/h

L'accueil des repas se fera aux horaires suivants :

de 7h30 à 8 h15mn au plus tard.



Merci aux parents de s'organiser pour être à l'heure !!!

VENTE DE LÉGUMES FRAIS, NATURELS ET LOCAUX

Au 39, route de Boulay à Ricrange, Mme Marjorie Pitz, soutenue par sa famille, s'est lancée il y a quelques mois dans la permaculture qui utilise l'association de cultures et les purins de plantes pour favoriser les défenses naturelles des plantations. Sur le terrain familial, elle cultive donc sans produits chimiques des légumes de saison et de plein champ vendus aux particuliers sous la forme de paniers garnis. Il y a des paniers à 10€ (pour 1 à 2 pers) ou à 15€ (3 à 4 pers). Leur petite entreprise se nomme «Les jardins D-terre» et accueille le public le samedi de **17H00 à 19h00** et le dimanche de **10h00 à 12h00**. Contact au : 07.85.94.40.12 ou sur leur page Facebook.



TRAVAUX ET DÉCLARATION PRÉALABLE

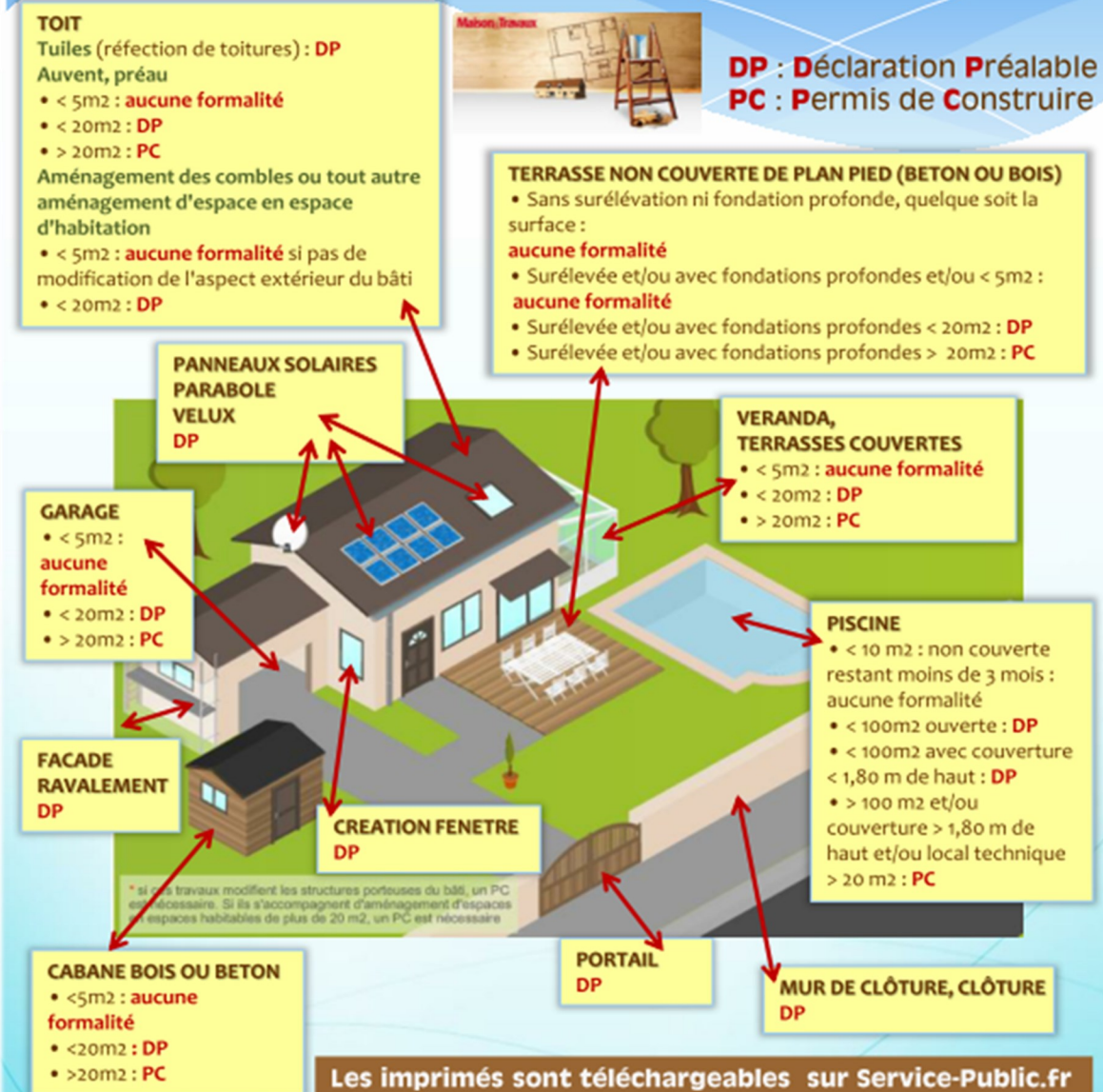
Les mois d'été sont souvent synonymes de travaux. Ces travaux ne peuvent être entamés n'importe où ni n'importe comment ! Des règles strictes existent et il est recommandé de demander -en mairie- avant tout début de travaux un **certificat d'urbanisme** qui spécifie les règles d'urbanisme en vigueur sur le terrain donné ou renseigne sur la faisabilité du projet.

Sachez que bien souvent une **déclaration préalable de travaux** (DP) est obligatoire. Cette autorisation d'urbanisme est obligatoire lorsque vous avez un projet venant modifier l'aspect extérieur de votre habitation et que celui-ci dépasse un certain nombre de mètres carrés de création de surface de plancher et d'emprise au sol (surface supérieure à 5m² et inférieure à 20m²).

Quand déposer une DEMANDE PRÉALABLE ?

- ◆ En cas d'extension : l'extension est un agrandissement de la construction existante. Il peut s'agir par exemple d'une **surélévation** ou de la **création d'une véranda**. Une déclaration préalable de travaux est exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² et inférieures ou égales à 20 m².
- ◆ Création d'une ouverture (porte, fenêtre, velux) ; changement d'une porte, fenêtre ou velux par un autre modèle ; changement des volets (matériau, forme et couleur) ou changement de la toiture.
- ◆ Ravalement de façade si vous vous trouvez en zone faisant l'objet d'une protection particulière (abords d'un monument historique, site protégé...) ou si votre domicile est situé dans un périmètre de la commune où les travaux de ravalement sont soumis à autorisation par décision du conseil municipal (ce qui n'est pas le cas à Ottonville)
- ◆ Transformation d'un garage en pièce d'habitation : si vous transformez un garage de plus de 5 m² de surface close et couverte en une pièce de vie.
- ◆ Construction nouvelle : toute construction nouvelle indépendante du bâtiment d'habitation (abri de jardin, garage, carport, barbecue...) ayant une emprise au sol ou dont la surface de plancher est supérieure ou égale à 5m² et inférieure ou égale à 20m² et/ou d'une hauteur inférieure ou égale à 12m.
- ◆ Installation d'une piscine : si la piscine creusée fait moins de 10m² aucune autorisation n'est nécessaire. Pour un bassin de plus de 10m² et jusqu'à 100m² une DP est obligatoire. Au-delà de 100m² c'est un permis de construire qui devra être déposé. Attention ! Pour une **piscine hors-sol** (piscine gonflable, rigide, en pvc ou en bois...) vous êtes aussi soumis à la DP si sa superficie est supérieure à 20m², si sa hauteur dépasse 1m, si elle est située à moins de 3 mètres de la limite de votre terrain et/ou si l'installation **est en place plus de 3 mois/an !**
- ◆ Installation d'une caravane dans le jardin si elle y stationne **plus de 3 mois/an**. La caravane doit conserver en permanence ses moyens de mobilité (roues, barre de traction...). Toutes les périodes de stationnement, consécutives ou non, sont prises en compte pour calculer la période de 3 mois.
- ◆ Pose d'une clôture ou construction d'un mur : les clôtures (haies végétales, parois ajourées, grillage..) ne sont pas soumises à déclaration sauf en cas d'implantations dans une zone protégée (près d'un monument historique etc...) ; les constructions de murs dont la hauteur est supérieure à 2m ou se situant dans une zone protégée.
- ◆ Changement de destination d'une construction : le changement de destination consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment. Un commerce peut par exemple devenir une habitation. Une DP est alors exigée par la mairie.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?



Si vous construisez sans faire de DP sachez que l'infraction pourra être constatée jusqu'à 10 ans après la réalisation de vos travaux ! Une amende allant de 2000€ à 6000€ au m² sera possible. Il vous sera toujours possible de régulariser vos travaux donc n'hésitez pas à engager une procédure de mise en conformité.

Pour les constructions agricoles les mêmes impératifs prévalent. Voici un tableau récapitulant les principales autorisations d'urbanisme :

Aucune formalité	Déclaration Préalable	Permis de construire
<ul style="list-style-type: none"> Travaux créant une surface de plancher de moins de 2m² Eolienne inférieure à 12m de hauteur Changement d'affectation d'un hangar agricole vers une autre sous-destination agricole sans modification des façades 	<ul style="list-style-type: none"> Travaux créant une superficie de plancher comprise entre 2 et 20m² Serre entre 1.8 et 4m de haut et inférieure à 2000m² Fosses et fumières non couvertes Silos Changement d'affectation d'un hangar agricole sans modification des façades 	<ul style="list-style-type: none"> Travaux de construction de plus de 20m² avec ou sans fondations Travaux d'extension Transformation des constructions modifiant l'aspect extérieur Serre de plus de 4m de haut ou de plus de plus de 2000m²

LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DANS LA CCHPB

L'offre d'accueil pour la petite enfance est une priorité pour la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois. Pour faciliter les recherches des parents voici la liste des structures existantes sur l'ensemble de la CCHPB (les enfants peuvent y être accueillis de 10 semaines à 4 ans - et jusqu'à 6 ans dans certains cas et sous réserve d'accord de la Communauté de communes-)

La plus grande se trouve à **Boulay**. Elle comprend un multi-accueil de 45 places et un Relais Assistants Maternels (RAM). Son amplitude horaire est de 7h00 à 19h00.

Renseignements et contact :

24 rue Robert Schumann
57220 BOULAY
03.87.79.20.58



Une autre structure se situe sur **Piblangé**. Cette micro-crèche accueille 10 enfants au quotidien de 7h00 à 19h00.

Renseignements et contact :

6 place de la Mairie
57220 PIBLANGÉ
03 87 55 04 10



Une troisième micro-crèche se trouve à **Hargarten-aux-Mines**. 20 places y sont disponibles pour des enfants de 10 semaines à 4 ans, de 7h00 à 19 h00.

Renseignements et contact :

1 rue des Cèdres
57550 Hargarten-Aux-Mines
06 98 96 81 72



Le territoire est ainsi en mesure d'offrir 75 places d'accueil sur l'ensemble du territoire, en plus des 164 Assistants Maternels.

ARTICLES

LE 14 JUILLET : JOUR DE LA FÊTE NATIONALE FRANÇAISE

Qu'est-ce qu'une fête nationale ?

C'est une fête qui commémore un événement historique, politique ou culturel lié à l'histoire d'une nation. Dans la majorité des pays, cette fête nationale commémore la **naissance de la nation** comme aux Etats-Unis où le 4 juillet honore le jour de son Indépendance. On peut aussi honorer **l'avènement d'un système politique** comme en France où le 14 juillet on commémore l'émancipation vis-à-vis du souverain. Enfin, la fête nationale peut honorer une **personnalité** comme au Luxembourg où le 23 juin, date désormais fixe, on célèbre l'anniversaire du souverain ou au Japon où la fête nationale change à l'avènement de chaque nouvel empereur (actuellement c'est le 1^{er} mai). Le jour de la Fête Nationale est généralement un jour férié.

Que fête-t-on le 14 juillet ?

À cette question anodine, on répondra volontiers «la Prise de la Bastille de 1789, bien sûr !». Dans les faits, depuis la III^e République et la loi Raspail du 6 juillet 1880 qui proclame : «La République adopte le 14 Juillet comme jour de fête nationale annuelle», nous commémorons plutôt la première **Fête de la Fédération** du 14 juillet 1790 même si la Prise la Bastille, symbole de la fin de la Monarchie Absolue, est également au centre des festivités.

Pourquoi des feux d'artifice ? Des défilés militaires ? Et des bals ?

La tradition du feu d'artifice est un des seuls symboles de l'Ancien Régime que la République ait gardé. À cette époque, les feux d'artifice étaient réservés à l'élite de la nation : avec eux on fêtait à Versailles victoires militaires, baptêmes, mariages etc... C'est sous la III^e République (1870 –1840) que le feu d'artifice est officiellement lié au 14 juillet. Il a alors un but pédagogique et de divertissement : on faisait brûler dans le ciel une sorte de papier calque sur lequel était inscrit «Vive la République». Le feu d'artifice se modernise ensuite au XIX^e siècle et devient le symbole du 14 juillet que l'on connaît encore aujourd'hui avec couleurs, bruit et « bouquet final ».



Feux d'artifice à Metz sur le plan d'eau

Et le défilé dans tout ça ? C'est encore la III^e République qui a instauré le défilé militaire pour que le pays puisse montrer sa nouvelle puissance militaire, dix ans après sa lourde défaite contre les Prussiens en 1870.

Enfin, le bal des pompiers. La petite histoire dit que tout commence en 1937 dans le quartier de Montmartre. De retour du défilé militaire, des sapeurs-pompiers en rang serré sont suivis par une petite troupe de passants. La bonne ambiance aidant, un sapeur-pompier demande à son supérieur hiérarchique l'autorisation d'ouvrir les portes de la caserne pour faire découvrir le lieu au public. L'événement remporte un tel succès qu'il se répand aux autres casernes alentour avant de se propager dans tout le pays. Aux démonstrations de gymnastique et de départs de feu se sont rajoutés au fil du temps des buvettes, des feux de bengale et de la musique pour que chacun puisse danser.

LES CLOCHES D'OTTONVILLE

Rôle des cloches : communiquer

Depuis longtemps, les cloches servent à informer et à alerter la population, d'ailleurs le mot « cloche » viendrait du latin médiéval « clocca » lui-même issu d'une langue celtique qui aurait donné le mot anglais « clock » ou le mot allemand « glock » et que l'on devrait prendre ici dans le sens de « signal ». Et en effet, les cloches signalent les événements et faits importants. Au quotidien, elles sonnent les quarts d'heure et les heures pleines ; de façon plus exceptionnelle, le tocsin peut aussi appeler à la mobilisation générale comme lors des première et seconde guerres mondiales du XX^e siècle ou prévenir d'un danger imminent... Ce dernier rôle est désormais dévolu aux sirènes.

La population croyante quant à elle prêtera attention à l'**angélus** qui retentit matin et soir à 7h10 et 19h10 et aux appels à la messe. Les cloches sont de presque toutes les grandes fêtes qui rythment la vie religieuse : baptêmes, communions, mariages. Elles carillonnent aussi à Pâques (voir le bulletin précédent) ou à Noël. Enfin, elles sont utilisées pour sonner le **glas** lors d'un enterrement et accompagner le défunt vers son dernier lieu de repos.

Selon les événements, elles sonnent à la volée (balancement régulier d'une cloche) ou laissent entendre une sonnerie tintée (la cloche est alors frappée avec un maillet). Ci-dessous les 2 modèles de maillets en fonction dans notre clocher : à gauche, un ancien marteau électrifé et à droite un marteau-tinteur électrifé plus récent :

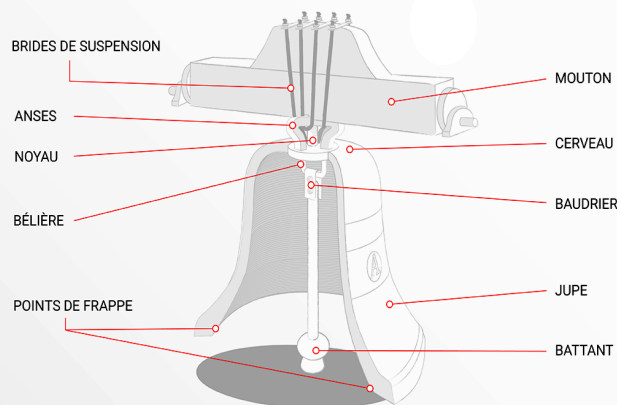


Illustration montrant les différentes parties d'une cloche

Les cloches à Ottonville :

Les archives qui ont gardé des traces de la présence officielle de cloches à Ottonville datent d'avant la Révolution Française : en 1739 puis en 1781 eut lieu la bénédiction de 3 cloches. L'histoire est avare en détails sur nos cloches jusqu'au XX^e siècle, siècle qui va grandement les malmener. Au cours de la première guerre mondiale, les Allemands confisquent deux de ces trois cloches pour participer à « l'effort de guerre ». En d'autres mots elles ont été fondues pour en récupérer le bronze et fabriquer de l'artillerie lourde. Il faudra attendre le 13 avril 1925, pour que M. l'archiprêtre Winckel de Boulay bénisse leurs 3 remplaçantes, portant le nombre total de cloches à 4. Malheureusement, l'histoire se répète souvent... En 1939 éclate la deuxième guerre mondiale. Le 17 avril 1940, l'armée française prend les devants et dépose les cloches et les entrepose à l'abri. Après l'armistice du 22 juin 1940 qui signe la défaite de la France -et l'annexion de la Moselle- elles retrouvent leur place au clocher mais les 3 plus grosses sont à nouveau victimes de la pénurie de métaux en Allemagne. Elles sont fondues en 1943. La seule rescapée fut la **cloche Sainte Jeanne d'Arc**. Trois nouvelles cloches ont été acquises par la commune et furent bénies par l'archiprêtre Kreime de Boulay en **avril 1959**. Ce sont les cloches que nous entendons toujours sonner. Fondues en 1958 par les Établissements Causard-Dury de Colmar, elles arrivèrent en gare de Boulay par la voie ferrée et furent rapportées à Ottonville sur des chars (photo ci-après).

Consécration et prénoms

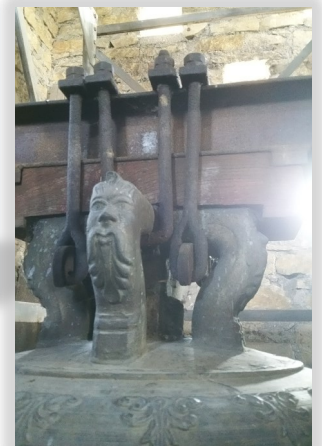
Depuis le XI^e siècle, au cours d'une cérémonie de bénédiction, on a pris l'habitude de « baptiser » les cloches en leur donnant le prénom d'un Saint Patron ou d'une Sainte Patronne. Au cours de cette consécration, les cloches sont aspergées d'eau bénite et un/des parrain(s) et une/des marraine(s) leur sont affectés. À Ottonville, la cloche la plus lourde, nommée **Sainte Paule**, qui pèse 1230kg et donne le Si Bémol, eut pour parrains les hommes de la paroisse. La deuxième cloche nommée **Sainte Catherine** qui pèse 940kg et donne le Sol Bémol eut les femmes de la paroisse pour marraines. Enfin **l'Immaculée Conception** d'un poids de 670kg et qui donne le La Bémol, eut pour parrains et marraines tous les jeunes hommes et les jeunes filles de la commune !



Arrivée de l'une des cloches le 26 avril 1959 sur le char des pompiers



Gros plans sur l'inscription indiquant la date de fonte des cloches (ci-dessus) et sur les anses de la cloche magnifiquement ouvragées (ci-contre à droite). On remarquera aussi la taille des brides qui servent à suspendre la cloche au mouton



L'immaculée Conception

Des sonneries spécifiques

Tendez l'oreille ! Il existe différentes manières de sonner les cloches : à la volée ou par tintement.

L'angélus : 3x3 coups tintés sur la cloche 3 puis volée de la cloche 4

Glas Romain : volée de la cloche 1 avec des coups tintés en alternance sur les cloches 3 et 4

Glas tinté : tinte sur les cloches 2 3 4

Sonnerie d'heure : tinte sur la cloche 2

Sonnerie quart d'heure : tinte sur les cloches 3 et 4

Sources : Monographie communale « Histoire d'Ottonville et Ricrange » d'après Jean Nicolas MEYER et Alfred SCHOUN ; liturgie.catholique.fr ; la-croix.com.

Remerciements chaleureux à Johann Piermee d'Heurelec pour ses explications et sa disponibilité et au sergent honoraire Didier Bartz membre de la commission historique de l'union départementale des sapeurs-pompiers de Moselle pour les photos de 1959.



RENATURATION DU RUISSEAU : QU'EN EST-IL DEUX ANS APRÈS ?

Il y a presque deux ans, le 19 juillet 2019 exactement, la renaturation du ruisseau qui traverse le village débutait. À l'automne de la même année, une deuxième phase de travaux était entamée : celle du traitement de la végétation et de la plantation en berge. Après presque 24 mois qu'en est-il de l'état du ruisseau qui ressemblait alors à une tranchée dénudée en plein été 2019 ?

Depuis, bien de l'eau a coulé sous les ponts (!) et la nature a repris ses droits : des massettes, des salicaires et des coquelicots ont repoussé de façon spontanée tandis que les plantes aquatiques plantées par l'Homme (iris d'eau, joncs et carex) ont colonisé en abondance les berges comme vous pourrez le voir en vous promenant tranquillement le long de la Schwellbach. Des arbres et arbustes tels que des viornes obier, des cerisiers Sainte-Lucie, des cornouillers mâles et sanguins, des troènes... ont aussi été replantés de part et d'autre du ruisseau. De l'autre côté du pont, le bassin pédagogique souvent surnommé la « grande mare » et le bassin de rétention appelé



AVANT/APRÈS : il y a 24 mois, les berges du ruisseau avaient été élargies et mises à nues. Aujourd'hui, la végétation est omniprésente pour le plus grand plaisir de tous.



«petite mare» ont aussi bien changé depuis deux années : une multitude de massettes et de carex ont colonisé ces zones humides. Au milieu de cette végétation, des têtards, des grenouilles, des crapauds, des épinoches, des limnées, des poules d'eau etc. ont élu domicile. Ci-dessous le nid de poule d'eau découvert par les enfants de l'école. La campagne de renaturation est donc un véritable succès !



Remerciements à Monsieur Laurent Kobes, technicien de rivière secteur Nied pour sa disponibilité.

Massette : plante qui pousse uniquement près des eaux calmes ou des marais. Elle possède une inflorescence terminale brune. À tort appelée roseau.

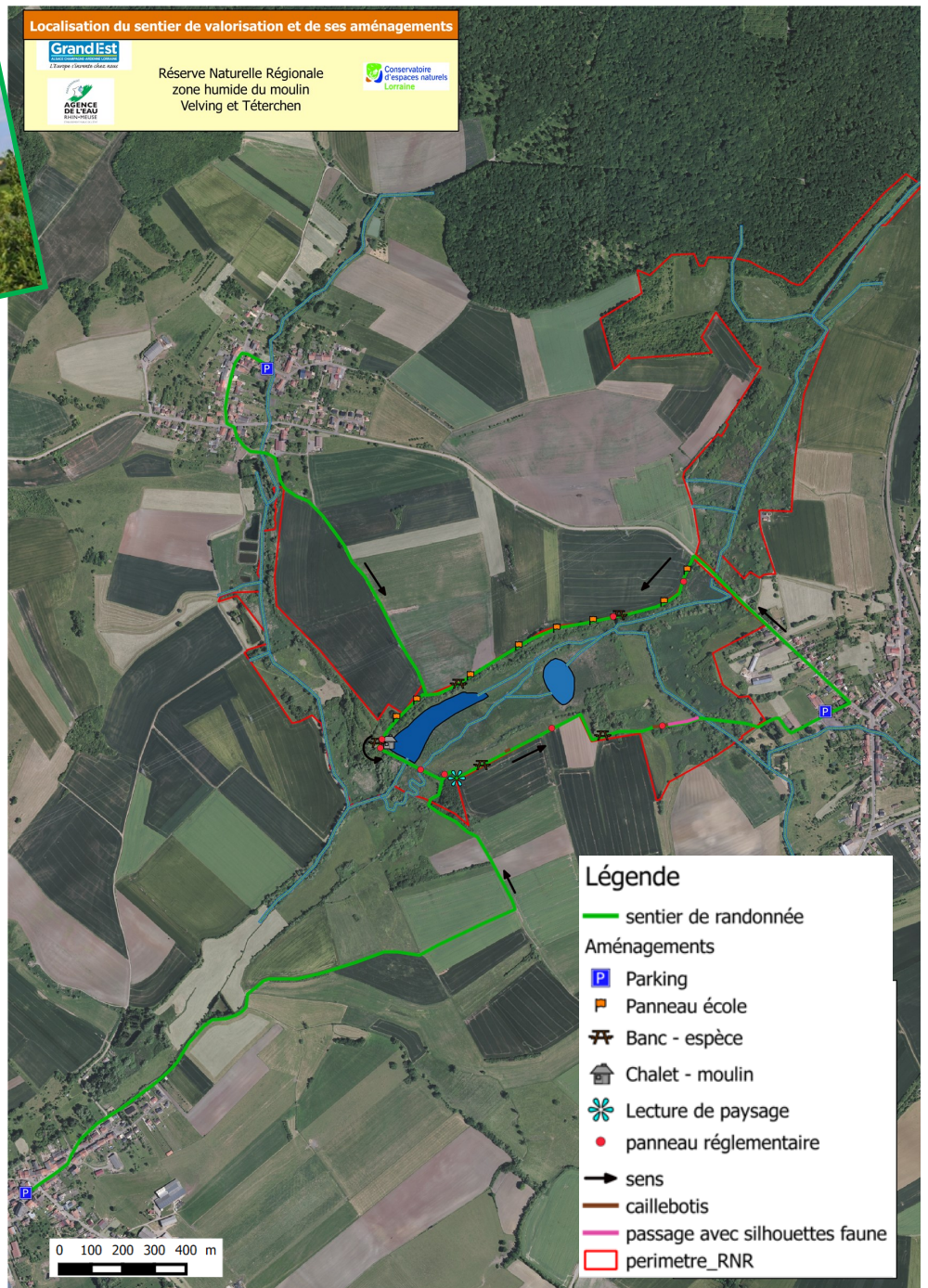
Carex : aussi appelé « laïche », c'est une herbe des zones humides

ZONE HUMIDE DU MOULIN VELVING ET TÉTERCHEN

Pour la grande majorité des habitants l'heure des congés va bientôt sonner et pour les plus jeunes les « grandes vacances » ont déjà débuté depuis une semaine. Pourquoi ne pas profiter de ces jours de repos pour découvrir ou redécouvrir les richesses de notre environnement proche ? Dans un précédent numéro (n°25), nous avons mis en avant la réserve naturelle régionale qui jouxte une partie du ban communal d'Ottonville en expliquant son importance et les différents types de végétations et de faunes qui y cohabitent : prairies marécageuses et étangs centrés sur Téterchen et tourbières sur Velving où plus de 82 espèces d'oiseaux nicheurs séjournent.

À l'époque, nous annonçons la prochaine mise en place d'un sentier de randonnée de 2.5km. C'est désormais chose faite ! Ce nouveau sentier de valorisation et ses aménagements qui ont été mis en place au cours des derniers mois est en vert sur la photographie aérienne ci-dessous. Ce sentier est jalonné de panneaux explicatifs. Des bancs, quelques sculptures (un blaireau et des fourmis) et des silhouettes faune agrémentent le parcours. Un observatoire à oiseaux a aussi été installé près du chalet depuis peu (dernière photo). Attention ! Afin de respecter la zone naturelle, vous êtes invités à rester sur le sentier.

Excellente promenade à tous.

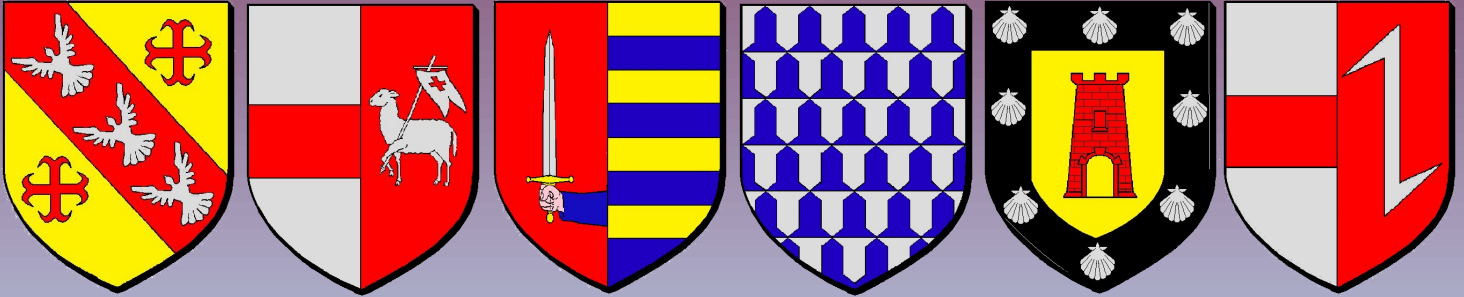


Merci à Maude Angaud, conservatrice remplaçante de la zone humide, pour sa collaboration.

JEUX

QUIZZ CONNAISSANCE HÉRALDIQUE

Chacune de nos communes possède son blason. Saurez-vous dire à quel village ou à quelle ville appartiennent ces blasons ?



Sources : armorialdefrance.fr

OÙ EST-CE ?

Cette photo a été prise quelque part dans
notre localité... Mais où ?



La photo a été prise à Ricrange. C'est la cloche de l'ancienne école communale située au 3 rue Sainte-Marie.

RÉBUS

Le nom d'un village



Le nom d'une rue du village



Vestige du passé, elles sillonne les alentours



Denting

Réponses Jeux : Héraldique : Boulay - Mommerstroff - Ottonville - Volmerange-lès-Boulay - Hargarten-aux-Mines -

Rébus : Ottonville ; Rue de Guérange ; La ligne Maginot

Bouclage : mardi 13 juillet 2021. Diffusion : mercredi 14 juillet 2021

Les Échos d'Ottonville - Ricrange n° 28 - avril-mai-juin-juillet-2021

Édité par la Mairie - 1 rue de Lorraine - 57220 Ottonville - Ricrange - tél. 03 87 79 25 14.

Directeur de la publication : Gérard Simon - Rédactrice en chef : Carine Zannier - Journalistes : Gérard Demmer - Gérard Simon - Carine Zannier. Crédits photo : Fabienne Tutin - Carine Zannier

Conception, maquette, impression : Mairie.

Tirage à 190 exemplaires.